

ACTE DE MARIAGE de Philomené Nites Dessaux
Agé de vingt deux ans, né à la Parde
Profession de cultivateur
Département de la Parde

Et de Pauline Marguerite Louise Rimbaud (semmahin)
Agée de vingt cinq ans, née à la Parde
Profession de cultivateur
Département de la Parde

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches vingt huit, vingt neuf, et trente novembre dernier.
2° Acte de naissance de la future épouse, ainsi que l'acte d'acte de naissance de futur époux ci dessus cités et énoncés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1° du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Pauline Marguerite Louise Rimbaud et l'autre Philomené Nites Dessaux.

En présence de Louis Béraud Domicilié à la Parde
De Louis Joseph Charles Letty Domicilié à la Parde
De Louis Auguste Eugène Morechon Domicilié à la Parde
Et de Louis François Camille Muller Domicilié à la Parde

Après quoi, moi, Jean François Ven Anguier, Maire de la Commune de la Parde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins susdits, dont les autres Compagnons notables ont vu l'acte sans y avoir mis leur signature.

Donné à la Parde le 27 novembre 1830
Anguier
Béraud
Letty
Muller
Morechon

N° 1
Dissaux
Rimbaud.

ACTE DE MARIAGE de Louise Angeline Payret
Agée de vingt sept ans, née à la Parde
Profession de domestique
Département de la Parde

Et de Louise Marie Marguerite Payret (semmahin)
Agée de vingt sept ans, née à la Parde
Profession de domestique
Département de la Parde

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de mariage faites par nous dans l'église de la Parde, sans opposition les dimanches vingt huit, vingt neuf, et trente novembre dernier.
2° Acte de naissance de futur époux, ainsi que l'acte de naissance de future épouse ci dessus cités et énoncés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1° du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'une Louise Marie Marguerite Payret et l'autre Louise Angeline Payret.

En présence de Louis Béraud Domicilié à la Parde
De Louis Joseph Charles Letty Domicilié à la Parde
De Louis Auguste Eugène Morechon Domicilié à la Parde
Et de Louis François Camille Muller Domicilié à la Parde

Après quoi, moi, Jean François Ven Anguier, Maire de la Commune de la Parde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins susdits, dont les autres Compagnons notables ont vu l'acte sans y avoir mis leur signature.

Donné à la Parde le 27 novembre 1830
Anguier
Béraud
Letty
Muller
Morechon

N° 2
Payret